



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 Avril 2017

COMPTE-RENDU

Approbation du compte-rendu précédent

Ordre du Jour Complémentaire

Aménagement d'itinéraires pédagogiques – Sentier d'interprétation « la vie des bois » de Saxel

Monsieur le Maire présente le projet de réalisation d'un parcours thématique « la vie des bois » sur le site de Super Saxel. Ce projet comprend l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'animation du projet et le suivi des travaux, la conception, la création et l'édition des guides de découverte, la conception la création et l'installation des mobiliers et outils sur le terrain, les travaux structurants sur le parcours (y compris pour améliorer l'accessibilité). La thématique est la vie du bois car l'activité du site est fortement orientée sur l'exploitation du bois. Ce parcours vient renforcer l'offre du site de Super Saxel. Monsieur le Maire indique que le financement du sentier « la vie des bois » fait l'objet d'une subvention de l'état à hauteur de 30 % (soit 22.440 €) et d'une subvention de la région à hauteur de 50 % (soit 37.400 €). Le coût global prévisionnel de la totalité du projet s'élève à la somme de 74.800 € HT. La charge de la commune est de 14.960 € HT répartis sur les années 2017, 2018, 2019. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

ACCEPTE le contenu du projet d'aménagement d'itinéraires pédagogiques, sentier d'interprétation «la vie des bois» de Saxel,

APPROUVE le plan de financement tel que présenté par Monsieur le Maire pour un montant subventionnable total de 59.840 € HT, la charge communale étant de 14.960 € HT répartis sur les années 2017, 2018, et 2019,

ACCEPTE de confier à la Communauté de Communes du Haut-Chablais le soin de réaliser les démarches auprès de la Région et de l'Etat, afin de solliciter les subventions pour le financement du projet dans le cadre de la Convention Espace Valléen Haut-Chablais / Alpes du Léman.

1-1 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2016

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives qui déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Et, après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

1-2 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire,

- Demande au Conseil Municipal de se prononcer concernant le compte administratif 2016.
- Se retire pendant le vote du Compte Administratif de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le Compte Administratif 2016 de la commune laissant apparaître un excédent de fonctionnement de 225.702,96 € et un déficit d'investissement de 117.816,66 € :

	EXERCICE 2016				Résultat antérieur	Restes à réaliser		Résultat de clôture
	Dépenses		Recettes			Recettes	Dépenses	
Fonct	Prévues	Réalisées	Prévues	Réalisées				
	617.458,81	420.137,33	617.458,81	506.798,87				
Résultat de l'exercice 86.661,54					139.041,42			225.702,96
Invest	933.226,57	362.729,30	936.226,57	389.358,67				
Résultat de l'exercice 26.629,37					-144.446,03			- 117.816, 66
RESULTAT GLOBAL INVESTISSEMENT				- 117.816,66		84.308,00		107.886,30

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 7 voix pour et 4 voix contre (E. AHYI-SENA, F. GUIBERTI, G.VANDERMARLIERE, pouvoir de J.DUPRAZ à G.VANDERMARLIERE)

APPROUVE le compte administratif du budget principal de l'exercice 2016

1-3 AFFECTATION DE RESULTAT

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2016 en adoptant le Compte Administratif qui fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 225 702,96 € et un déficit d'investissement de 117 816,66 €,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Et, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter en section d'investissement 117 816,66 € (article 1068) afin de combler le déficit d'investissement,

DECIDE de reporter le reste en section de fonctionnement 107 886,30 € (article 002)

1-4 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le détail du Budget Primitif pour 2017 et l'invite à faire part d'éventuelles modifications à y apporter. A l'issue des débats, celui-ci s'équilibre à 625.706,30 € en section de fonctionnement et à 928.091,66 € en section d'investissement.

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2017			
Fonctionnement	Dépenses		Recettes
Charges à caractère général	286 550,00	Excédent antérieur	107 886,30
Charges de personnel	57 500,00	Atténuation charges	0
Atténuations de produits	29 000,00	Produits des services	35 020,00
Virement à la sect d'inves	135 180,30	Impôts et taxes	165 000,00
Opération d'ordre	30 800,00	Dotations participations	280 600,00
Autres charges gestion courante	53 900,00	Autres produits	30 000,00
Charges financière	31 776,00	Produits exceptionnels	7 200,00
Charges exceptionnelles	1 000,00		
	625 706,30		625 706,30

Investissement	Dépenses		Recettes
Solde d'exécution	117 816,66	Virement section	135 180,30
Remboursement d'emprunts	59 500,00	Produits cession	172 600,00
Immobilisations incorporelles	62 975,00	Opérations d'ordre	30 800,00
Immobilisations corporelles	341 000,00	Dotations fonds	174 816,66
Immobilisations en cours	324 800,00	Subventions d'invest	89 840,00
Autres immo. Financières	22 000,00	Emprunts reçus	324 854,70
	928 091,66		928 091,66

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le projet de Budget Primitif pour 2017, voté par chapîtres, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir résultant de cette décision.

1-5 ONF – PROGRAMME DES TRAVAUX A REALISER

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux suivants en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2017.

La nature des travaux est la suivante : nettoyage et dépressage de semis naturels résineux de 6 m de haut dans la parcelle **G** sur une surface totale de **2.35** hectares.

Le montant estimatif des travaux est de **9.690 euros HT**.

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale :

⇒ **Dépenses subventionnables 9.690 € HT (nature et montant total)**

* Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional . **1.500 euros**

* Montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés **8.190 euros H.T**

⇒ **La somme totale à la charge de la commune s'élève à 8.190 euros H.T** (autofinancement + travaux non subventionnables).

Et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement présenté,

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet

SOLLICITE l'aide du Conseil Régional pour la réalisation des travaux subventionnables

DEMANDE au Conseil Régional et au Conseil Départemental l'autorisation de commencer

les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention.

1-6 INDEMNITES DES ELUS

Vu la circulaire préfectorale du 21 mars 2017 réévaluant le taux d'indice concernant les indemnités du Maire et des Adjointes à partir du 1^{er} février 2017,

Monsieur le Maire

- rappelle les règles d'établissement du montant des indemnités du Maire et des Adjointes
- demande au Conseil Municipal de se prononcer quant à l'attribution de ces indemnités au Maire et aux trois Adjointes.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et avoir délibéré par 10 voix pour (pouvoir de Jérémy DUPRAZ donné à Gilles VANDERMARLIERE) et une abstention (Frédéric GUIBERTI),

DECIDE de verser l'indemnité du Maire, soit 17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique à Monsieur Denis MOUCHET, Maire

DECIDE de verser l'indemnité des Adjointes, soit 6,6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour Messieurs Luc NICOLAS, Laurent MARTH, Frédéric GUIBERTI.

1-7 MEMBRES COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu l'article L 1411-5 relatif à la composition des commissions,

Vu l'article L 1414-2 du CGCT relatif aux marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 Octobre 2016 modifiant la composition des membres de la commission d'appel d'offres suite à la mise en place d'une commission ad'hoc,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} Décembre 2016 relatif à la modification de la composition des membres titulaires de la commission d'appel d'offres,

Considérant la démission des membres de la commission d'appel d'offres, il y a lieu d'élire une nouvelle commission d'appel d'offres qui sera composée de trois membres titulaires et trois membres suppléants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DECIDE** de procéder à l'élection des membres au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Ont été élus à l'unanimité :

Président	Monsieur Denis MOUCHET, Maire
Vice-Président	Monsieur Laurent MARTH, 2 ^{ème} Adjoint
Membre Titulaire	Monsieur Gilles VANDERMARLIERE, Conseiller Municipal
Membre Suppléant	Monsieur Luc NICOLAS, 1 ^{er} Adjoint
Membre suppléant	Monsieur Frédéric GUIBERTI, 3 ^{ème} Adjoint
Membre suppléant	Madame Isabelle CONDEVAUX, Conseillère Municipale

➤ **PRECISE** que cette commission d'appel d'offres est compétente pour les marchés dont la valeur estimée est égale ou supérieure aux seuils européens en application de l'article L 1414-2 du CGCT. Elle sera toutefois consultée pour avis pour les marchés passés en procédure adaptée.

1-8 GRATUITE DE LA SALLE DES FETES POUR LES CANDIDATS AUX ELECTIONS LEGISLATIVES

Dans le cadre de la campagne pour les élections législatives, un candidat souhaite organiser une réunion publique dans la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur la gratuité d'une salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** la gratuité d'une salle pour les candidats aux élections législatives qui souhaitent organiser une réunion publique dans la commune.

1-9 DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur Le Maire,

-Présente les différents courriers d'un d'établissement scolaire et des associations demandant une subvention,

-Demande au Conseil Municipal de se prononcer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE** d'allouer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS / ECOLES	INFORMATIONS	MONTANTS
OGEC Ecole du Château	50 € x 7 élèves	350 €
Association des élèves et amis de Mélan (Taninges)	Aide au financement du mémorial des 50 ans de l'incendie de mélan	100 €
Mission locale du Genevois (Annemasse)	1.10057 € x 455 habitants + 22.4961 € x 1 jeune accompagné en 2016	523.26 €

Délibérations du CM du 11 avril 2017

- N°2017-016 Délibération Approbation du compte de gestion
- N°2017-017 Délibération Approbation du compte administratif
- N°2017-018 Délibération Affectation du résultat
- N°2017-019 Délibération Approbation du budget prévisionnel
- N°2017-020 Délibération ONF : Programme 2017 des travaux à réaliser en forêt communale : demande de subvention auprès du Conseil Régional
- N°2017-021 Délibération Indemnités des élus
- N°2017-022 Délibération Composition de la nouvelle commission d'appel d'offres

- N°2017-023 Délibération Gratuité d'une salle pour les candidats aux élections législatives
- N°2017-024 Délibération Subventions
- N°2017-025 Délibération Aménagement d'itinéraires pédagogiques-sentier la vie du bois à Saxel

La séance du 11 Avril 2017 est levée à 22H40.

Le Maire
Denis MOUCHET

Le secrétaire de séance
Chantal RAPHOZ